



Resource traçabilité

canadaid.ca
CCIA
CANADIAN
CATTLE
IDENTIFICATION
AGENCY

Au sujet de CCIA

Tout d'abord: nous ne sommes pas le gouvernement. Nous sommes un organisme sans but lucratif initié par l'industrie incorporée pour établir une base de données nationale d'identification du bétail, connue sous le nom de Système canadien de traçabilité du bétail (CLTS). Les détenteurs d'un compte CLTS peuvent signaler des informations importantes dans la base de données comme l'identification des animaux, des installations et les déplacements d'animaux.

Le CCIA a été mis sur pied pour faire un suivi efficace et contenir les problèmes graves relatifs à la santé des animaux et la salubrité des aliments, en travaillant étroitement avec le gouvernement, les producteurs et les vendeurs, ainsi que les autres organismes consacrés au bétail.

Nos principales responsabilités comprennent :

- Entretien de la base de données CLTS
- TOUT CE QUI TOUCHE aux boucles (identifiants d'animaux)
- Communiquer les changements et les nouvelles concernant la réglementation

Pourquoi une nouvelle réglementation en matière de traçabilité du bétail

Traçabilité: ce que nous entendons par là

Pour faire simple, la traçabilité est «la capacité de suivre le déplacement d'un produit ou d'un groupe de produits, qu'il s'agisse d'animaux, de végétaux, de produits alimentaires ou d'ingrédients, d'un point de la chaîne d'approvisionnement à un autre, en amont et en aval.» Elle peut contribuer à réduire le temps de réponse et donc, à limiter les impacts économiques, environnementaux et sociaux des situations d'urgence, comme les épidémies et les désastres environnementaux, comme les inondations, les incendies ou les explosions d'oléoducs.

Parlons règlements:

Les raisons principales aux changements apportés à la réglementation fédérale consistent à accroître la crédibilité du Canada à répondre aux menaces sanitaires et aux autres situations d'urgence, mais aussi à améliorer la traçabilité à l'échelle nationale. Le CCIA propose d'apporter des modifications à la Partie XV du Règlement sur la santé des animaux du gouvernement fédéral attendu en 2020.

La réglementation actuelle se concentre sur l'identification des animaux; tous les bovins/moutons/bisons doivent être identifiés à l'aide d'une boucle approuvée/un identifiant, avant d'être déplacés depuis leur emplacement actuel, ou lorsqu'ils quittent leur ferme d'origine. Les abattoirs traitant des bovins et des bisons doivent rapporter le numéro d'identification de l'animal dans les 30 jours suivant la mort ou l'abattage de l'animal.

La réglementation proposée affectera vraisemblablement TOUS les producteurs.

En vertu de la réglementation proposée, lorsque les ruminants sont déplacés d'un emplacement de départ à un site de destination, l'opérateur au site de destination devra rapporter l'identifiant unique de l'animal, le numéro d'identification d'installation du site de départ et la date et l'heure auxquelles les animaux ont été chargés, ainsi que les informations relatives au véhicule au site de départ. L'objectif principal consiste à soutenir l'opérateur au site de destination à respecter cette exigence.

L'Agence canadienne d'identification du bétail (CCIA), partenaire de traçabilité avec l'industrie caprine, a été choisie comme administrateur responsable des chèvres pour chaque province.

En préparation pour le projet de règlement fédéral, CCIA offre des étiquettes préapprouvées (indicateurs) aux producteurs de chèvres exclusivement via notre boutique en ligne à tags.canadaid.ca



Pour de plus amples informations, visitez canadaid.ca ou contactez-nous au:

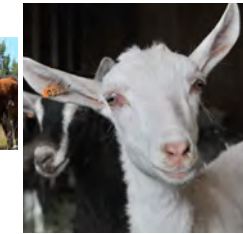
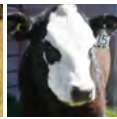
1-877-909-2333
info@canadaid.ca
7646 - 8 Street NE
Calgary, AB T2E 8X4

Quelles différences entre CCIA et l'ACIA?

Pour faire simple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) prépare et fait respecter tous les règlements nationaux régissant le bétail et agit comme l'organisme de réglementation.

L'Agence canadienne d'identification du bétail (CCIA) est un administrateur responsable nommé par le ACIA. Il soutient l'industrie en gérant la base de données et en fournissant des outils et des informations pour capturer les données.





Resource traçabilité



Votre partenaire en traçabilité

CCIA abrite la base de données intitulée Système canadien de suivi du bétail (CLTS)

clts.canadaid.ca

Photo gracieuseté de M & K Elford

Q: Par où commencer avec la base de données du Système canadien de traçabilité du bétail (CLTS)?

R: Les utilisateurs ont d'abord besoin d'un compte et d'un nom d'utilisateur.

Les nouveaux utilisateurs peuvent composer le numéro du centre d'appels du CCIA (le 1 877 909-2333) et un préposé du service de soutien à la clientèle sera heureux de les aider à démarrer en leur fournissant un nom d'utilisateur.

Une fois que le compte et le nom d'utilisateur ont été créés, le préposé génère un code d'autorisation qui sera envoyé à l'utilisateur par courriel (ou communiqué verbalement) pour qu'il puisse créer son mot de passe personnalisé.

Vous aurez besoin d'un compte dans la base de données CLTS pour acheter des boucles (indicateurs) approuvées.

Le CLTS est une base de données nationale qui a été créée pour saisir des données de traçabilité au Canada telles que l'identification des animaux, l'identification des locaux et les données sur les déplacements des animaux.

CCIA est là pour vous soutenir avec des ressources et des outils pour vous aider à vous familiariser avec la base de données CLTS et l'APPLICATION MOBO disponible sur <http://support.canadaid.ca/>

La base de données du CLTS

...du bout des doigts!

L'application est en anglais pour l'instant.

L'application CLTS MOBO est votre meilleur allié pour accéder au Système canadien de traçabilité du bétail à votre convenance.

Pour plus d'informations ou obtenir de l'aide avec l'application CLTS MOBO, veuillez nous contacter à:
info@canadaid.ca
1-877-909-2333



Faciliter l'achat de boucles Votre boutique en ligne incontournable



Le catalogue des boucles et des accessoires de la CCIA est en ligne, ainsi que la description de tous les produits offerts à la vente par le biais de la Boutique Web de la CCIA.

https://www.canadaid.ca/fr/wp-content/uploads/2019/07/Tag-and-Tag-Accessories-Catalogue-July-2019_fr.pdf

Comment activer mon compte de la Boutique en ligne du CCIA?

1. Puisque vous avez acheté des boucles, vous avez un compte CLTS et vous pouvez accéder à la Boutique en ligne.
2. Rendez-vous à tags.canadaid.ca et cliquez sur **CCIA Producteur commander**
3. Sous se connecter, cliquez sur **Enregistrement - Créer vos codes d'accès**. Puis, cliquez sur **Producteurs CCIA - Créez votre compte**
4. Saisissez votre numéro de compte CLTS et le numéro de téléphone que vous avez fourni au vendeur lorsque vous avez acheté vos boucles.
5. Voyez toutes les boucles approuvées et les autres produits disponibles, ainsi que les boucles particulières à une race de bovin qui ne sont disponibles qu'en ligne.

Options d'identifiants pour les chèvres prix de détail en vigueur en juillet 2019 sujet à changer sans préavis.



Allflex Corporation Inc.

Allflex étiquette pour chèvre CCIA OS Combi

CDMV CODE: 107569
VENTES FORMAT: 20
\$83,20
\$4,16 chacun



Shearwell Data Limited

Shearwell étiquettes pour chèvres ASET électronique

CDMV CODE: 107572
VENTES FORMAT: 20
\$51,00
\$2,55 chacun



Datamars Temple Tags and Zee Tags

Datamars HDX RFID bague de pattes

CDMV CODE: 107575
VENTES FORMAT: 20
\$102,40
\$5,12 chacun



Applicateur Allflex étiquette pour chèvre CCIA OS Combi

CDMV CODE: 107570
\$32,99 chacun



Shearwell étiquettes pour chèvres ASET visuelles

CDMV CODE: 107573
VENTES FORMAT: 20
\$28,60
\$1,43 chacun



Zee Tags LB01F Bague de pattes visuelles

CDMV CODE: 107576
VENTES FORMAT: 10
\$36,70
\$3,67 chacun



Pointeau de rechange Allflex étiquette pour chèvre CCIA OS Combi

CDMV CODE: 107571
\$5,10 chacun



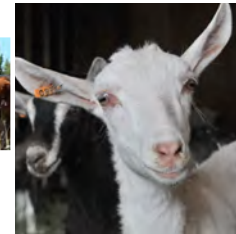
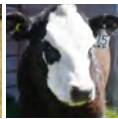
Applicateur pour visual et électronique Shearwell ASET

CDMV CODE: 107574
\$12,99 chacun



Vous achetez dans la Boutique en ligne pour la première fois?
APPELEZ-NOUS D'ABORD en composant le **1 877 909-2333** et demandez à bénéficier de notre **OFFRE POUR LES PREMIERS UTILISATEURS!**





Comment se préparer au règlement proposé

ÉTAPE 1

Obtenir un numéro de site

Pourquoi? L'identification des installations est une manière de lier le bétail aux lieux de production. Il s'agit de la première étape de la traçabilité. Avoir un numéro d'identification des installations vous permet d'accéder rapidement aux informations relatives à la traçabilité, et cela afin de protéger la santé de l'animal, la santé publique et l'accès au marché pour votre industrie. Un numéro de site sera nécessaire une fois que les changements proposés auront pris effet.

Comment? En contactant votre gouvernement provincial indiqué ici.

ÉTAPE 2 Contactez le CCIA et mettez à jour votre compte CLTS en y ajoutant votre numéro de site

Pourquoi? Votre gouvernement provincial pourrait ne pas nous communiquer automatiquement ces informations. Il vous incombe donc d'indiquer votre numéro de site au CCIA et de vous assurer que votre compte CLTS est à jour, pour éviter d'avoir à rapporter les problèmes.

Comment? En composant le 1 877 909-2333, en envoyant un courriel à info@canadaid.ca ou en le saisissant vous-même dans votre compte CLTS.

ÉTAPE 3 Familiarisez-vous avec votre compte CLTS et l'Application CLTS MOBO

Se familiariser avec ces outils réduira la charge de travail nécessaire lorsque les modifications proposées iront de l'avant.

Où obtenir votre numéro de site provincial

COLOMBIE-BRITANNIQUE

www.gov.bc.ca/premisesidprogram
1-888-221-7141/604-556-3001
BCPID@gov.bc.ca

ALBERTA

www.agriculture.alberta.ca/premises
310-FARM (3276)/403-742-7901
duke@gov.ab.ca

SASKATCHEWAN

www.premisesid.saskatchewan.ca
1-866-457-2377
SaskPID@gov.sk.ca

MANITOBA

www.manitoba.ca/agriculture/pid
204-945-7684
traceability@gov.mb.ca

ONTARIO

www.ontariopid.com
1-888-247-4999

QUEBEC

<https://sites.atq.qc.ca/?language=fr>
<https://sites.atq.qc.ca/?language=en>
1-866-270-4319

NOUVEAU-BRUNSWICK

www.gnb.ca/agri-traceability/premises
www.gnb.ca/agri-tracabilite-installations
506-432-2150
DAAF-MAAP@gnb.com

NOUVELLE-ÉCOSSE

www.novascotia.ca/agri/premisesid
902-890-9840
NSPID@novascotia.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

www.princeedwardisland.ca/PID
1-866-PEI-FARM (734-3276)
peipid@gov.pe.ca

TERRE-NEUVE

www.faa.gov.nl.ca/agrifoods/PID
709-637-2088
nlpid@gov.nl.ca

YUKON

www.yukon.ca/premises-identification
agriculture@gov.yk.ca



Les changements apportés aux règlements fédéraux auront des conséquences sur les signalements de mouvement; ces renseignements devront accompagner les animaux en déplacement. Le site de destination sera aussi responsable, dans la plupart des cas, de signaler l'arrivée des animaux.

Pour plus d'informations sur les modifications proposées au règlement, jetez un coup d'œil aux bulletins électroniques TRACE de l'Agence canadienne de l'inspection des aliments. Vous les trouverez sur le site Web du CCIA à <https://www.canadaid.ca/fr/traceability/newsletters/>

